

Chers frères et sœurs,

Vous aviez certainement appris la publication d'un décret à effet immédiat autorisant à nouveau les cérémonies religieuses dans les lieux de culte, sous condition que soient respectées un certain nombre de précautions techniques.

Il n'était, évidemment, pas possible, compte tenu du temps limité que nous avons hier samedi le 23 mai 2020, de mettre, toutes les mesures recommandées, en place pour un bon déroulement de la célébration du saint sacrifice (la messe).

Le week-end prochain, nous nous retrouverons, comme par le passé, dans nos différentes églises pour la célébration de la messe. C'est le week-end de la solennité de pentecôte.

A cet effet, nous célébrerons les messes (Mettre **une affiche** sur les portes des églises pour information) :

- Samedi 30 mai à **Froissy à 18h30.**
- Dimanche 31 mai : - à **Chepoix à 09 h.**
- à **Breteuil à 10h30.**

Une annonce de différentes recommandations sera faite au début de la messe par un membre de la communauté. En complément au mail que vous avez reçu cet après-midi, je vous envoie la synthèse (en 3 points) de ce qu'il faut observer. Que les relais et les fidèles de ces églises choisies pour les différentes célébrations nous aident dans la mise en œuvre des précautions suivantes :

La distanciation physique

1. Les prêtres s'assurent du respect de la règle de distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes
2. un rang sur deux, une chaise sur deux
3. **signaler clairement les rangs et sièges accessibles ou « stérilisés »**

4. Au moins un membre identifiable de l'organisation est responsable des phases d'entrée et de sortie
5. **Le port d'un masque de protection est obligatoire**, pour les personnes de plus de 11 ans, lors des rassemblements dans les établissements de culte
6. Dans les espaces d'attente et en dehors de l'édifice, l'espace minimal d'un mètre entre personnes est matérialisé au sol
7. **Une désinfection obligatoire des mains** est organisée au moment de l'entrée et de la sortie de l'édifice.

La désinfection

1. Les objets rituels ainsi que les matériaux et objets potentiellement en contact avec les mains et les muqueuses sont désinfectés avant chaque cérémonie
2. Les bénitiers des églises doivent être asséchés.

Adaptation éventuelle des rites aux gestes « barrières »

1. La communion doit être donnée uniquement dans la main des fidèles.
2. Il faut encore renoncer au geste de paix par serrement de main, ou « embrassades » ...
3. Les officiants peuvent utiliser du gel hydroalcoolique au cours de la cérémonie, si nécessaire (ex. / avant la partition de la grande hostie, pour le président, et pour la communion). **Un récipient d'eau avec du savon sera prévu à cet effet.**
4. Les prêtres se lavent les mains avant la célébration ; pour le rite du lavabo, il est recommandé au prêtre célébrant d'utiliser une aiguière et de l'eau savonneuse.
5. Là où il sera fait appel à d'autres personnes pour donner la communion, elles devront également se laver les mains.

▶▶ Les messes en semaine seront ainsi prévues dans la semaine du **01 juin au 07 juin** (au Mesnil saint Firmin, le jeudi à 11h et à Breteuil, le vendredi, à 11h)

Dans la joie de nous retrouver le week-end prochain. En union de prières.

Père Jean-René KIEDI